

Menaces sur la démocratie locale

Décryptage des lois de recentralisation



Aggravation des injustices
Archaïsme : recentralisation
et régression démocratique
Manipulation électorale



Retrouvez-nous sur
www.parti-socialiste.fr



Sommaire

► Nos services locaux en danger

*** P.4 - Édito**

*** P.6 - Non aux lois de recentralisation** Introduction

*** P.7 - L'aggravation des injustices**

- ◆ Les collectivités territoriales, ce sont des services publics performants à la disposition des citoyens
 - ◆ Les collectivités sont bien gérées
 - ◆ L'excellence des services publics menacée par les charges transférées par l'État
 - ◆ Le pire reste à venir :
- les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle

*** P.16 - Archaïsme : recentralisation et régression démocratique**

- ◆ La démocratie locale est en danger
- ◆ La modernité, c'est plus de décentralisation pour préparer l'avenir
 - ◆ Communes, départements et régions, un trio performant qu'il faut renforcer et non affaiblir
 - ◆ Des intercommunalités volontaires au service du citoyen
 - ◆ Le Grand Paris : le retour du centralisme technocratique

*** P.27 - Une manipulation électorale**

- ◆ Le projet du gouvernement a un seul objectif : affaiblir la gauche pour confisquer le pouvoir !

*** P.6 - Pour une vraie réforme démocratique** Conclusion



Les **territoires** qu'on aime

► **Oui à une réforme** pour renforcer les collectivités au service des Français

► **Non à des lois** qui recentralisent et étouffent la démocratie locale



Une réforme n'a d'intérêt que si elle transforme pour l'améliorer ce qui ne fonctionne pas, tout en renforçant ce qui marche bien. C'est le sens des nombreuses propositions qui ont été faites par le Parti socialiste pour améliorer notre organisation territoriale et notre fiscalité locale. Les lois présentées par le gouvernement, à l'inverse, posent de nombreux problèmes.

Elles mettent en danger les acquis positifs de la décentralisation sans présenter d'avancées réelles en faveur de l'efficacité. C'est pourquoi nous les combattons.

La décentralisation opérée par la gauche a représenté une conquête démocratique décisive. Grâce à elle, la France est passée du jacobinisme technocratique traditionnel à une

démocratie territoriale de proximité. Dans ce processus, la qualité de la gestion publique a été améliorée. Nos collectivités ont mis en place des services publics de proximité performants pour un coût qui reste maîtrisé. Les collectivités territoriales sont mieux gérées et beaucoup moins endettées que l'État alors qu'elles assurent plus de 70% de l'investissement public. La décentralisation, c'est plus de démocratie, plus de proximité et plus d'efficacité. On ne peut pas opposer vigueur du débat démocratique et efficacité de l'action publique. L'exemple de notre organisation territoriale montre que les deux sont complémentaires. Parce que la décentralisation a imposé le contrôle de l'action publique par des élus confrontés au débat citoyen, elle a permis à la France d'entrer dans l'ère de la démocratie réelle.

Voilà les acquis de la décentralisation : plus de démocratie et plus d'efficacité.

Édito

La première exigence d'une réforme territoriale devrait être de conforter ces acquis, pas de les attaquer.

À l'opposé de ce qu'il faudrait faire, ces lois proposées par le gouvernement, inspirées du même esprit recentralisateur et partisan que l'affaire de l'EPAD, conduiraient à trois évolutions néfastes : la recentralisation du pouvoir, moins de démocratie et de nouvelles injustices, du fait d'une aggravation fiscale qui pèsera lourdement sur les ménages. Le gouvernement veut faire croire que ces lois permettront de réduire le coût des collectivités pour les Français. C'est l'inverse qui se produira, avec un transfert massif de la charge fiscale des entreprises vers les ménages. Ces lois comportent en outre une grave manipulation électorale avec un changement du mode de scrutin destiné à avantager la droite.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Parti socialiste refuse catégoriquement le projet présenté par le gouvernement et propose une réforme alternative, fondée sur une triple exigence : consolider la décentralisation, approfondir la démocratie et rétablir la justice et l'égalité territoriale.

Sur ces questions essentielles, le PS demande un référendum.

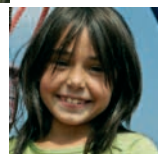
Karim Fatmi Elisabeth Guigou



Intro

► Non aux lois de recentralisation

Les textes de loi présentés par le président de la République et le gouvernement sur les collectivités locales sous le nom de "réforme territoriale" ont en réalité en commun trois caractéristiques : l'aggravation, la recentralisation, la manipulation. Ils appellent de la part des élus et des citoyens de toutes sensibilités une opposition résolue. Près de trente ans après le grand mouvement de décentralisation que nous, socialistes, avons lancé, les collectivités territoriales ont besoin, non pas d'un retour en arrière, mais d'une toute autre réforme, une vraie nouvelle étape de la décentralisation, celle que nous présentons dans nos propositions.



L'aggravation des injustices

Les modalités projetées de suppression de la taxe professionnelle et les mesures fiscales prévues auraient pour conséquence de transférer une part importante des impôts locaux des entreprises vers les ménages. Cette suppression non compensée représente une aggravation inacceptable.

Plus largement, l'aggravation frappe l'ensemble de la situation financière des collectivités territoriales. Déjà, sous le coup des transferts de charges mal compensés de la part de l'État, celle-ci s'est dégradée depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions gouvernementales conduiraient à une nouvelle dégradation (+ de 20 000 communes verront en 2010 leurs dotations baisser) entraînant une hausse des impôts locaux et un affaiblissement des services publics locaux (notamment services scolaires et de la petite enfance pour les communes ; aides sociales en direction des familles, des personnes âgées, des handicapés pour les départements ; développement économique,

formation et transports pour les régions, etc...).

Les collectivités locales, qui assurent près de 75 % des investissements publics avec une dette 10 fois moins importante que celle de l'État, sont en général mieux gérées que celui-ci. Nous

Les collectivités locales assurent près de 75 % des investissements publics avec une dette 10 fois moins importante que celle de l'État

demandons, ce qui ne serait que justice, que l'État paie ses dettes envers les collectivités territoriales, qu'il compense réellement et durablement les transferts de charges, qu'il organise la péréquation

financière permettant à la fois une réduction des inégalités et le maintien de services publics locaux de qualité.



► Les collectivités territoriales ce sont des **services publics performants** à la **disposition des citoyens**



L'efficacité et la qualité des politiques menées et des services publics locaux offerts sont manifestes.

La commune, pour la vie quotidienne

Nos communes innovent par exemple pour **la petite enfance**, pour **des écoles accueillantes**, pour **des cantines bio adaptées aux ressources** des familles, pour **la distribution des repas aux personnes âgées**, pour la

construction, l'entretien et l'animation de médiathèques, des équipements sportifs, des cinémas, des lieux de culture...

Le département, pour l'action sociale

Nos départements s'engagent auprès **des personnes âgées dépendantes** pour les aider dans leur vie quotidienne (ils prennent en charge les $\frac{3}{4}$ des aides destinées aux personnes âgées), auprès **des personnes handicapées** avec par exemple le réseau « Pour Aider à la Mobilité » (PAM), service public de transport collectif à la demande destiné aux personnes handicapées en Ile-de-France, par **des soutiens à l'emploi** avec les chantiers ou les ateliers d'insertion destinés aux personnes ayant un faible niveau de qualification, pour **l'entretien du réseau de voirie délaissé** par l'État...

La région, pour l'avenir

Nos régions responsables du développement économique, des transports, de la formation et de l'emploi, soutiennent les implantations d'entreprises, le développement des nouvelles technologies, les opérations d'insertion et contribuent à la mobilité des jeunes avec, par exemple, la carte ImaginR pour les étudiants, les lycéens et les apprentis ou le permis de conduire gratuit, pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi. Les régions étendent les réseaux de TER en investissant 2,632 milliards d'euros en 2008, construisent et rénovent les lycées.



EN CHIFFRE

Des budgets de fonctionnement équilibrés :

→ 10% de la dette publique

→ pour 73% des investissements publics

Les communes, les départements et les régions ont des budgets de fonctionnement équilibrés et ne participent que marginalement à la dette publique. Ils réalisent pourtant plus de $\frac{3}{4}$ des investissements publics.



► Contrairement aux mensonges du gouvernement, les **collectivités** sont **bien gérées**

Des dépenses de fonctionnement en-deçà de la moyenne européenne

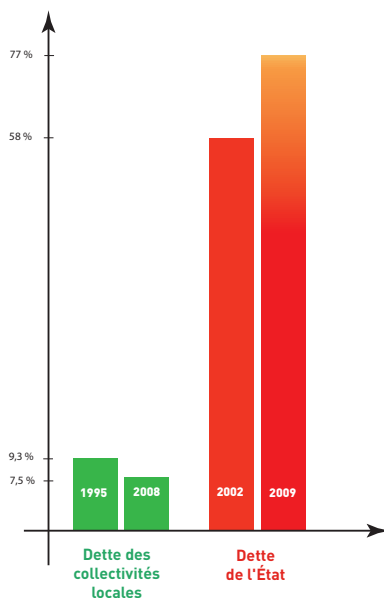
En France, les dépenses des administrations publiques locales représentent 11,3 % du PIB contre 12,7 % pour la moyenne européenne selon le rapport 2009 de l'Observatoire des finances locales, voté à l'unanimité par le comité des finances locales.

Le vrai plan de relance, c'est l'investissement des collectivités locales

Dans le même temps, les collectivités territoriales représentent 73 % des investissements publics – c'est le seul vrai plan de relance effectif et efficace contre la crise – contre 10 % de la dette publique nationale. Non seulement les

collectivités investissent massivement et soutiennent ainsi notre économie, mais en plus elles le font sans endettement excessif, à l'inverse du gouvernement.

La dette des collectivités en baisse...



La dette des collectivités baisse tandis que celle de l'État s'envole

EN CHIFFRE

Dépenses des administrations publiques locales :

→ 11,3 % du PIB en France

→ 12,7 % en moyenne en Europe



M. Sarkozy a affirmé que « la part de la dette a considérablement augmenté ces dernières années ». C'est totalement faux pour ce qui concerne les collectivités. La dette des collectivités locales représentant 9,3 % du PIB en 1995 contre... 7,5 % en 2008.

... tandis que celle de l'État s'envole

On ne peut pas en dire autant de la dette de l'État, surtout quand la droite est aux commandes. Elle est passée de 58,8% du PIB en 2002 à plus de 77% en 2009. Au lieu de donner des leçons de bonne gestion aux élus locaux, M. Sarkozy ferait mieux de regarder comment nous gérons nos villes, nos départements, nos régions et d'en prendre de la graine.

Des indemnités d'élus qui représentent une part infime du budget

Par ailleurs, il est faux de dire que les projets du gouvernement représenteront des économies significatives par la réduction des indemnités des élus locaux. Ces prétendues économies



représenteraient au maximum selon le ministère de l'Intérieur 70% millions d'euros soit un pour mille du budget de fonctionnement des collectivités concernées. Il est temps de mettre fin à l'intox gouvernementale sur fond de populisme anti-élus.

EN CHIFFRE

Montant des prétendues économies d'indemnités versées aux élus locaux selon le ministère de l'Intérieur : 70 millions d'euros.

→ 1 pour 1000 du budget de fonctionnement des collectivités concernées !



► L'excellence des services publics menacée par les charges transférées **par l'État**

La plupart des services publics décentralisés fonctionnent mieux que lorsqu'ils étaient gérés par l'État, qu'il s'agisse des TER (Trains express régionaux), des formations sanitaires et sociales ou des équipements scolaires. Les collectivités locales ont donné un coup de fouet à l'investissement dans tous les domaines. Les régions ont investi **5,267 milliards d'euros en 2008 pour les lycées**. Les collectivités décentralisées ont considérablement contribué à **l'égalité numérique, aux innovations, au soutien des PME**. Dans certains territoires urbains et ruraux délaissés par l'État, les collectivités restent les seules à offrir des services publics à la population. De nombreuses mairies rurales ont par exemple pris à leur charge **le maintien du bureau de poste** dans la commune.

Mais depuis 2002, l'État affaiblit les collectivités territoriales en transférant des charges sans les compenser financièrement ce qui



diminue mécaniquement les ressources.

Augmenter les impôts ou sacrifier les services publics locaux ?

Le gouvernement de la gauche avait mis en place en 1999 un « contrat de croissance » avec les collectivités locales. Il s'agissait d'indexer sur la croissance les dotations aux collectivités, ce qui leur a permis d'engager de nombreux investissements et de renforcer l'effort de péréquation entre les territoires.

Ce contrat n'est plus du tout

respecté. **En étranglant financièrement les collectivités, le gouvernement les place devant un dilemme : soit augmenter la fiscalité, soit réduire la qualité des services publics locaux.** La situation devient intenable.



EXEMPLES À L'APPUI

- **Personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) des collèges et des lycées :** leur évolution de carrière n'est pas «compensée» ; le gouvernement n'a jamais satisfait à ses obligations d'employeur concernant la visite médicale obligatoire des TOS, ce sont les régions et les départements qui ont pris en charge cette dépense nécessaire.

- **Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) :** cette recette non dynamique transférée en compensation des charges nouvelles est assise sur la consommation de carburants alors que, par leurs actions, les régions tentent de limiter l'usage quotidien de la voiture.

- **Depuis quelques années le gouvernement exige même des régions qu'elles financent les lignes ferroviaires à grande vitesse, pourtant de la seule compétence de l'État.** Par exemple, le financement de la LGV Le Mans – Rennes implique 1Milliard € de l'État, 1,4 Milliard € de RFF et 1 Milliard € des collectivités territoriales.



► Le pire reste à venir : les conséquences de la **suppression** de la **taxe professionnelle**

Une fiscalité locale déjà injuste

Une vraie réforme de la fiscalité locale est indispensable pour plus de justice, d'égalité, d'efficacité et de lisibilité démocratique. La taxe professionnelle doit être réformée car c'est un impôt qui pénalise l'investissement et l'innovation. La taxe d'habitation acquittée par les ménages est très injuste car ses bases ne correspondent plus à la valeur réelle des biens et parce qu'elle ne tient pas compte des revenus.

Ce sont les ménages qui vont payer pour la suppression de la TP

Le projet du gouvernement est très partiel : il ne concerne pas la taxe d'habitation. Il est injuste car il allège l'impôt sur les entreprises et va conduire mécaniquement à un alourdissement de la fiscalité sur les ménages, que ce soit directement ou à travers le creusement des

déficits et de la dette publique, qui devra être remboursée demain par les Français.

Les services publics locaux privés de ressources

Le projet du gouvernement de suppression de la taxe professionnelle menace les finances des collectivités territoriales et donc les services publics locaux. Dans ce projet du gouvernement, la taxe professionnelle ne sera pas remplacée par un impôt dynamique. Elle ne sera que « compensée » provisoirement, essentiellement par des dotations et des transferts d'impôts nationaux. **Sa suppression accroîtra l'étranglement financier des collectivités territoriales,**





aggravera l'injustice sociale en répercutant sur les ménages le manque à gagner de l'impôt sur les entreprises, et fragilisera le lien entre les entreprises et les territoires qui n'auront plus intérêt à accueillir des entreprises.

Alors que les recettes des collectivités proviennent aujourd'hui pour 49% des entreprises et 51% des ménages, elles dépendraient demain davantage des ménages et moins des entreprises en cas d'arrêt de la compensation de l'État. La suppression de la taxe

professionnelle est destinée avant tout à alléger les charges des entreprises, mais le gouvernement ne prévoit pas d'impôt économique qui la remplacerait dans la durée.

Face au manque à gagner, les collectivités territoriales seront contraintes d'augmenter les impôts sur les ménages et d'accepter une baisse de la qualité des services publics locaux. Ce résultat, qui sera catastrophique pour les Français, sera l'effet direct de la politique de Nicolas Sarkozy.

NOUS NOUS BATTRONS

Dans le débat parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat nos élus se battront :

- pour une réforme d'ensemble de la fiscalité locale,
- pour remédier à l'injustice de la taxe d'habitation,
- pour un remplacement intégral des recettes de taxe professionnelle pour les collectivités, le maintien d'un lien entre les entreprises et les territoires,
- pour une révision des valeurs locatives pour la taxe d'habitation, laquelle tiendrait compte, pour être plus juste, du montant des revenus.
- pour assurer une réelle péréquation entre les territoires les plus riches et ceux qui le sont moins, responsabilité qui incombe normalement à l'État.



2 Archaïsme : recentralisation et régression démocratique

A lors que la décentralisation a été positive pour notre pays, pour les collectivités territoriales et pour les citoyens, la recentralisation contenue dans les projets présidentiels est archaïque et contraire à la démocratie locale. Cette recentralisation est manifeste notamment dans les dispositions concernant le Grand Paris, mélange de napoléonisme mal assimilé, d'arrières-pensées électoralistes et de faveurs pour la spéculation foncière. Elle s'étend aux regroupements de collectivités envisagés, qui se feraient par décision finale du gouvernement et des préfets au détriment des élus territoriaux démocratiquement élus.

La recentralisation est particulièrement visible dans le projet de suppression de la clause dite de "compétence générale" pour les départements et les régions. Concrètement, cela signifie que ces collectivités ne pourraient plus intervenir financièrement dans des domaines généraux et, par exemple, ne pourraient plus soutenir, même modestement, les associations locales, sociales,

sportives, culturelles... qui, grâce à l'action d'animateurs bénévoles, se dévouent pour nos concitoyens. L'intégralité de la charge serait reportée sur les communes, qui ne pourraient évidemment pas faire face. De même, la fin des co-financements et l'exigence d'un financement majoritaire de tout projet par la collectivité maître d'ouvrage entraîneraient des conséquences très négatives pour les moyennes et petites communes qui ne disposent pas de moyens suffisants pour financer seules leurs réalisations. C'est la solidarité territoriale, notamment en zone rurale, qui serait gravement mise en cause.

A l'opposé de cette recentralisation, nous proposons une nouvelle étape, un acte III de la décentralisation. Les regroupements de collectivités doivent respecter la volonté des élus locaux. Afin de simplifier les financements, nous proposons qu'une collectivité "chef de file" soit choisie pour les projets à financements multiples. La vie associative mais aussi sociale et économique continuerait à pouvoir être encouragée localement, au plus près des citoyens.

C'est la solidarité territoriale, notamment en zone rurale, qui serait gravement mise en cause.



► La démocratie locale en danger

La décentralisation constitue une avancée pour la démocratie et la qualité des services rendus à la population. Les grandes lois Mitterrand-Mauroy-Defferre du début des années 80, qui ont lancé la décentralisation, ont posé un principe : à chaque collectivité territoriale, ses élus. Pourquoi ? Pour que ceux-ci rendent compte de leurs actions aux citoyens. La décentralisation ce sont des communes, des départements, des régions qui ont des élus propres.

Moins de proximité,
moins de clarté

Or que veut faire le gouvernement ? Des « conseillers territoriaux » qui représenteraient à la fois la région et le département, seraient élus lors d'un scrutin à un tour (dont 80% au scrutin uninominal et 20% à la proportionnelle).

Ce projet est dangereux car :

– il fragilisera la région en envoyant siéger au Conseil régional les élus cantonaux. Les régions deviendraient ainsi des fédérations de grands cantons, où chaque élu représentera son terri-



toire, au détriment de leur dynamique propre pour un développement économique et un aménagement du territoire cohérent. .../...





– il privera les élus départementaux des relations de proximité qui font la force des départements et qui leur permettent de remplir leurs compétences sociales au bénéfice des personnes âgées, des handicapés, des familles, ou des personnes en situation de précarité.

– le scrutin à un tour est une manipulation électorale destinée à avantager la droite. Le conseiller pourra être élu en étant minoritaire.

Qui peut croire que le conseiller territorial pourra siéger le matin dans son département et l'après-midi à la région, pour rendre compte le soir dans sa commune. Sous prétexte d'une simplification, on organise la confusion des rôles et le cumul obligatoire des mandats. On tourne le dos à la proximité, à la parité et à la clarté.

► La modernité, c'est plus de **décentralisation** **pour préparer l'avenir**

Partout en Europe, les régions et les métropoles se renforcent pour gérer le développement économique, pour organiser les transports et pour assurer le développement durable des territoires. C'est cela la modernité.

Il faut une réforme qui renforce les compétences des régions et des métropoles et qui leur assure les financements nécessaires pour investir dans les équipements de l'avenir.



Le gouvernement fait l'inverse. En étriquant les financements, il rend impossible toute vraie politique locale démocratique. En créant le



conseiller territorial, il éloigne les élus et casse la dynamique régionale.

Il n'y aura plus d'autonomie locale. Les départements deviendront de simples guichets de services sociaux. Et les communes, qui ne disposeront plus du soutien des autres collectivités, devront renoncer à développer les services locaux et à améliorer le cadre de vie.

L'archaïsme, c'est la recentralisation Sarkozy. La modernité, ce sont des collectivités fortes avec des régions et des métropoles puissantes pour préparer l'avenir.



► Communes, départements et régions, un **trio performant** qu'il faut **renforcer** et non affaiblir

Les régions, les départements, les communes et les intercommunalités sont mis en place des politiques et des services que les Français apprécient. Ces collectivités ont prouvé leur efficacité et leur responsabilité.

Partout en Europe, trois niveaux de compétences...

Contrairement à un mensonge répandu, la France, avec trois niveaux de collectivités, ne représente pas une exception.

Dans presque tous les pays de l'Union européenne, la structure existante comporte trois niveaux de collectivités.

En Espagne, les communes s'insèrent dans des provinces, qui elles-mêmes sont regroupées dans des communautés autonomes au nombre de 17. En Allemagne, les communes sont regroupées au sein d'arrondissements qui eux-mêmes font partie des Länder. En Belgique comme en Italie, les trois niveaux se nomment communes, provinces et régions.

On nous enjoint souvent de regarder autour de nous pour

donner à nos réflexions un tour moins franco-français. Pourquoi, s'agissant de l'organisation territoriale, ne pas le faire également ? **Pourquoi ce qui semble aujourd'hui être la norme en Europe ne peut pas convenir en France ?**

... pour trois missions distinctes et complémentaires

Si l'on retrouve presque partout ces trois niveaux, ce n'est pas un hasard. Ils correspondent à trois missions différentes. La commune, c'est le local. Le 2^e niveau, qu'il s'appelle province ou



département, c'est le niveau de la proximité, capable de prendre en compte les spécificités d'un territoire et de les traduire dans des orientations politiques. Le 3^e niveau, la région, c'est le niveau pertinent pour le pilotage économique et le schéma de développement à long terme.

La spécialisation des compétences des régions et des départements est déjà une réalité. Plus de 80 % du budget des régions est affecté à la formation, au développement économique, aux transports ; plus de 80 % du budget des départements est affecté à l'action sociale, au développement, à la solidarité territoriale.

Les compétences qui sont partagées représentent 6 à 20 % des budgets selon les territoires : le sport, la culture, le tourisme, les aides aux associations... toutes ces activités sont financées aussi bien par les communes, que par les départements et les régions.

Moins de cofinancement = moins de solidarité entre territoires



La limitation des cofinancements représente un grave danger pour la solidarité territoriale : selon le projet du gouvernement, les projets municipaux ne pourront bénéficier de subventions de la part du département ou de la région qu'à la condition que la commune finance au moins 50%, voire la totalité dans certains cas. Si les départements et les régions se voient interdire de cofinancer les stades, les cinémas, les salles de théâtre, les festivals ou les associations qui s'en occupent, .../...

EN CHIFFRE

→ Plus de 80 % du budget des régions pour la formation, le développement économique, les transports.

→ Plus de 80 % du budget des départements pour l'action sociale, le développement, la solidarité territoriale.



les communes n'auront souvent plus les moyens de prendre le relais et toutes ces activités disparaîtront.

Le gouvernement doit balayer devant sa porte. **S'il y a enchevêtrement des compétences c'est d'abord entre l'État, qui n'a pas suffisamment réformé son administration, et les collectivités locales.** Nous voulons un État stratège, pas un État tatillon. Nous voulons un État qui assume pleinement ses missions régaliennes (économie, emploi, justice, police, affaires étrangères, relations européennes), qui garantisse la solidarité nationale (hôpitaux, sécurité sociale, logement social) et territoriale, qui prépare l'avenir en soutenant les grandes priorités nationales (éducation, recherche).



NOUS PROPOSONS

À l'opposé de cette recentralisation, nous proposons :

- une nouvelle étape, un acte III de la décentralisation.

Les regroupements de collectivités doivent respecter la volonté des élus locaux. Afin de simplifier les financements, nous proposons qu'une collectivité "chef de file" soit choisie pour les projets à financements multiples. La vie associative mais aussi sociale et économique continuerait à être encouragée localement, au plus près des citoyens.

► Des intercommunalités volontaires au **service du citoyen**

La France compte de nombreuses communes. Elles sont une richesse par les liens humains et les politiques de proximité. Par exemple lors de la tempête récente dans le Sud Ouest, ce sont les maires, les communes et les départements qui ont organisé la chaîne de soutien et de solidarité. Ce sont les élus qui sont allés visiter les personnes isolées. Pour se renforcer, les communes doivent se regrouper pour leur développement, l'amélioration de la qualité des services rendus à la population, et pour une utilisation optimale de leurs ressources.

La France compte 550 000 élus dans ses 36 000 communes. 90 % de l'ensemble des élus locaux

EN CHIFFRE

→ 90% des élus
municipaux sont bénévoles
→ soit 500 000 Français
qui participent
bénévolement
au gouvernement local

sont des conseillers municipaux, donc des bénévoles. Le gouvernement prétend que les élus coûtent cher. La réalité, c'est que grâce aux communes, plus de 500 000 Français participent bénévolement au gouvernement local. Est-ce cela que l'on veut remettre en cause ? **La droite a organisé plusieurs tentatives pour supprimer les communes ou imposer la fusion obligatoire. Nous ne l'acceptons pas.**

La mainmise du gouvernement sur l'organisation des communes

Nous n'acceptons pas non plus que dans le projet de loi du gouvernement, les préfets puissent imposer leur décision au détriment des élus qui représentent la population. Dans le projet gouvernemental, les préfets pourront décider de la création et de la modification des intercommunalités. Nous ne pouvons accepter que les collectivités deviennent de simples exécutants de l'État. Ce serait une recentralisation qui .../...





irait totalement à contre-courant de l'histoire et de la modernité. C'est la gauche qui a donné l'impulsion la plus forte à l'intercommunalité avec les lois de 1992 et de 1999. Si bien que 92% des communes sont aujourd'hui soit dans une communauté urbaine, soit dans

une communauté d'agglomérations, soit dans une communauté de communes.

Il faut achever la carte des intercommunalités et assurer la cohérence entre communes et intercommunalité pour plus de clarté démocratique.

NOUS PROPOSONS

Pour faire avancer l'intercommunalité, nous proposons que :

- d'ici à la fin 2011 toutes les communes deviennent membres soit d'une communauté urbaine, soit d'une communauté d'agglomération, soit d'une communauté de communes.
- le choix des regroupements soit fait de manière démocratique.
- les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel direct sur le modèle des élections des conseillers municipaux pour que chaque citoyen sache à qui s'adresser.

► Le Grand Paris, le retour du **centralisme technocratique**

Paris-Métropole a ouvert la voie d'un partenariat moderne, souple, au service de tous les habitants de l'agglomération parisienne.

Le projet du Grand Paris transmis par le gouvernement est technocratique et autoritaire, très éloigné d'une grande ambition pour la métropole parisienne et des besoins concrets des Franciliens. Ce projet risque au contraire de créer de nou-

velles inégalités, d'aggraver les ségrégations urbaines, de faire perdre beaucoup de temps dans la réponse aux besoins urgents des populations en matière de transports et de logements.

Un projet autoritaire et recentralisateur

Le gouvernement déciderait seul. Par la création d'une Société du Grand Paris, il reprend le contrôle direct de l'organisation

des transports en Île-de-France, tout en laissant aux collectivités territoriales la charge d'en financer l'exploitation et en risquant de favoriser la spéculation foncière. .../...



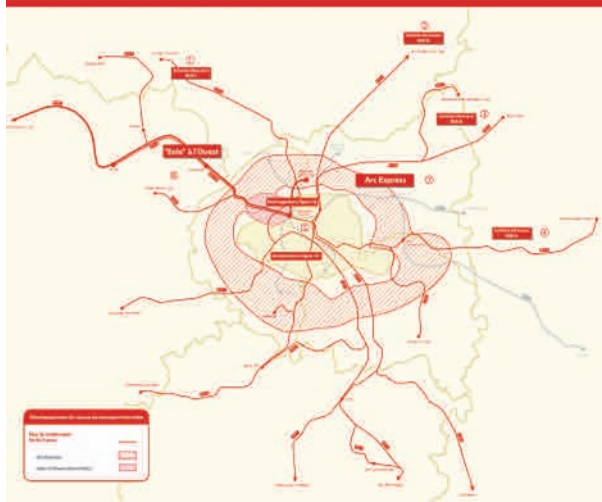


La métropole parisienne est porteuse de projets et de dynamiques dont il serait choquant de faire table-rase.

Le projet de schéma directeur (SDRIF), adopté depuis plus d'un an par la Région après une concertation approfondie, en fournit un cadre clair. La région Île-de-France et l'ensemble des départements ont décidé en 2008 un ambitieux « Plan de mobilisation » qui permettra de rattraper, en dix ans, le retard accumulé ces trente dernières

Plan de mobilisation pour les transports en commun d'Île-de-France

1 - Opérations les plus urgentes et grande projets



années alors que le gouvernement avait la responsabilité des transports franciliens. La région et les collectivités ont programmé 12 milliards d'euros d'investissements et invité l'État à y participer, mais toujours sans réponse de sa part.

NOUS PROPOSONS

Pour améliorer les services aux habitants de l'agglomération parisienne, nous voulons :

- un partenariat stratégique sur les décisions qui doivent être prises conjointement par le gouvernement et les collectivités territoriales,
- où les financements seraient partagés équitablement avec un engagement ferme de l'État sur la part qui lui revient.

Une manipulation électorale

A mesure qu'ils sont connus, ces projets soulèvent de fortes protestations auprès des élus et des citoyens de diverses sensibilités. Si le chef de l'État les soutient, c'est d'abord qu'il en escompte un avantage électoral. On peut parler à ce sujet d'une véritable manipulation.

Une manipulation, d'abord, des concepts. Le pouvoir central met en avant la simplification obtenue, alors que ces textes vont rendre la réalité locale encore plus complexe. L'article de loi portant suppression et remplacement de la taxe professionnelle comporte à lui seul plus de 70 pages ! Aux trois niveaux actuels (communes, départements, régions) présents dans presque tous les pays d'Europe et à leurs regroupements, seraient ajoutés par ces textes des "communes nouvelles", des "métropoles" et des pôles métropolitains.

Le gouvernement insiste sur la nécessité d'économies. Fort bien ! À ceci près que pour cette année 2009, il présente un déficit budgétaire de 140 milliards d'euros cependant que le budget de fonctionnement des collectivités locales est, lui, en équilibre et a même dégagé en 2008, 27,2 milliards d'excédents. S'il s'agit des indemnités des élus départe-

mentaux et régionaux, l'économie théoriquement attendue serait de 1 pour mille des budgets concernés. On est donc en pleine démagogie, le chef de l'État n'hésitant pas - ce qui évoque de tristes périodes - à opposer les élus aux électeurs.

Ces projets comportent enfin une grossière manipulation électorale, à travers l'instauration d'un mode de scrutin inédit et contraire à la tradition démocratique française, un re-

L'article de loi portant suppression et remplacement de la taxe professionnelle comporte à lui seul plus de 70 pages !

découpage général du territoire et la création d'une nouvelle catégorie d'élus. Le "conseiller territorial" serait obligé de cumuler les mandats de conseiller régional et de conseiller général.

Compte tenu de son nouveau mode d'élection, l'exigence de parité ne pourrait pas être respectée. Alors que les compétences de la région et du département diffèrent pour 90 % de leur contenu, les mêmes élus, rendus moins proches des électeurs, seraient censés gérer les deux collectivités ! Ce montage, critiqué par le Conseil d'État, vise en réalité, grâce à un découpage électoral partisan, à amplifier l'opération du redécoupage législatif en favorisant outrageusement le parti du chef de l'État au détriment des autres forces démocratiques.



► Le projet du gouvernement a un seul objectif : **affaiblir la gauche** pour **confisquer le pouvoir** !

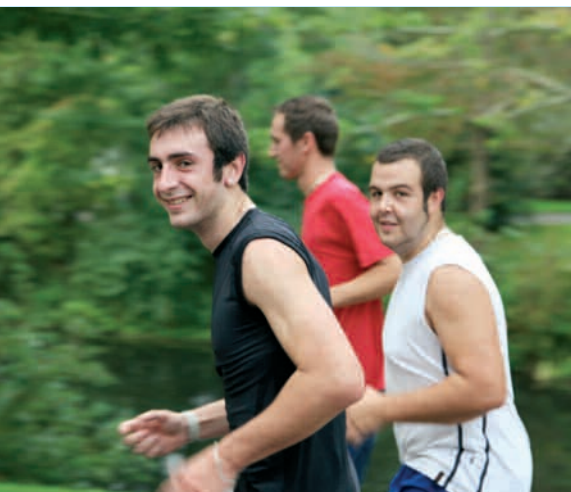
Les projets du gouvernement se résument à trois idées :

- l'injustice sociale
- la recentralisation
- et la régression démocratique

A l'inverse, nous voulons parfaire la décentralisation pour permettre à nos collectivités territoriales d'agir encore mieux pour les transports, pour l'emploi et l'insertion de tous dans la vie économique, pour la formation professionnelle, pour des lycées

et des collèges encore plus nombreux et modernes, pour une meilleure prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, pour aider encore mieux les familles, pour que nos campagnes ne deviennent pas des déserts et nos banlieues des concentrés de pauvreté et d'exclusion, **pour que tous nos territoires assurent à nos concitoyens une meilleure qualité de vie et des services publics et agissent pour le développement durable et écologique.**





Nous avons pour objectif de donner aux collectivités territoriales les moyens de mener des politiques qui répondent aux besoins des Françaises et des Français dans les domaines qui sont les

leurs. Cet objectif, qui est le nôtre depuis l'acte I de la décentralisation, est encore rendu plus crucial par les conséquences économiques et sociales de la crise actuelle.

Nous nous opposerons de toutes nos forces à un projet qui ne vise en réalité qu'à affaiblir la gauche majoritaire dans les collectivités territoriales. Décidément ce gouvernement veut confisquer tous les pouvoirs : après les médias, le parlement, la justice, voici les collectivités territoriales, contre-pouvoir qu'il voudrait, comme les autres, stigmatiser et affaiblir.

NOUS PROPOSONS

Pour donner aux collectivités territoriales les moyens de mener des politiques ambitieuses, nos propositions :

- plus de justice territoriale par une péréquation des ressources réalisées par l'État entre les territoires riches et ceux qui le sont moins,
- garantir l'équilibre entre l'impôt sur les entreprises et celui sur les ménages,
- assurer des ressources suffisantes, durables et dynamiques pour financer des services publics auxquels nos concitoyens sont attachés,
- développer la démocratie locale par le suffrage universel et la participation de tous les citoyens aux décisions.





Pour une vraie réforme démocratique

Conclusion

Nous proposons, nous, de faire confiance à la démocratie locale et de proximité ; de ne pas opposer les électeurs et les élus ; de choisir pour l'élection des conseillers généraux, rebaptisés logiquement "conseillers départementaux", le même mode de scrutin que celui qui donne satisfaction pour les communes et les régions, le scrutin de liste avec prime majoritaire. Ceci aboutira à une vraie simplification : chaque niveau de collectivité aura une compétence bien définie ; les regroupements seront encouragés sur la base du volontariat ; le mode de scrutin sera unifié ; les finances locales seront modernisées et péréquées.

En définitive, les textes qui nous sont proposés reposent sur quatre piliers, tous inacceptables : mépris à l'égard des élus de proximité, étouffement financier des ménages et des collectivités, recul des libertés locales, recentralisation. L'affaire de la présidence «familiale» de l'EPAD montre la conception que M. Sarkozy a des pouvoirs locaux !



M. Sarkozy a déjà montré que M. Sarkozy n'acceptait aucun contre-pouvoir : justice, médias, Parlement. Aujourd'hui, il veut faire de même avec, ou plutôt contre les collectivités locales. A l'opposé, nous proposons une nouvelle étape de la décentralisation afin de rapprocher, plus encore, le pouvoir des citoyens.

Compte tenu de l'importance essentielle de ces textes sur la vie quotidienne de nos concitoyens, sur les services publics locaux, sur l'avenir de nos territoires et l'équilibre démocratique, nous demandons que les divers aspects de cette réforme territoriale soient soumis à référendum.

Le Conseil d'État désavoue la réforme des collectivités

Nouveau camouflet en vue pour le gouvernement avec cette fois la réforme des collectivités. Comme l'a révélé Laurent Fabius jeudi 22 novembre sur les ondes de France Info, le Conseil d'État vient de rendre un avis pointant les limites et les dangers de deux dispositions du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux. Le mode de scrutin de ces nouveaux élus censés remplacer en 2014 les conseillers généraux et régionaux, pose problème à l'institution qui y voit une atteinte possible « à la légalité comme à la sincérité du suffrage. »

Après les nombreuses mises en cause des lois Hadopi par le Conseil constitutionnel, voilà que le gouvernement se trouve mis au pied du mur par une nouvelle institution : le Conseil d'État. Bien que n'étant qu'un simple avis, l'appréciation de la haute juridiction administrative a de quoi inquiéter le gouvernement. Il faut dire que l'exemple que prend le Conseil d'État est édifiant : ce mode de scrutin permettrait à une liste ayant recueilli, au niveau régional, moins de votes qu'une autre, de recueillir plus de sièges qu'elle.

Reste cependant à savoir si le gouvernement ne passera pas en force. « Si le gouvernement ne dément pas, cela veut dire que la plus haute

instance de la nation dit que le projet de loi est illégal et contraire aux principes constitutionnels et que le conseil des ministres fait comme si de rien n'était. Ce qui est extrêmement grave » souligne Laurent Fabius.

D'autant que les mises en garde ne se limitent pas à ce point. Difficile, estiment les sages, de gouverner avec le nouveau mode scrutin : « Le mode de scrutin retenu n'apparaît pas de nature à garantir, ni au Conseil général, ni au Conseil régional, l'établissement d'une majorité stable propre à assurer le bon fonctionnement de ces collectivités territoriales. » À force de dénoncer la superposition des différentes collectivités locales, le gouvernement serait en passe de créer des institutions ingouvernables. Belle avancée.

Enfin, il n'y a aucune garantie sur les économies réalisées grâce à cette réforme, ce qui est pourtant la grande promesse du gouvernement. « L'étude d'impact qui accompagne le projet de loi présente des insuffisances notables sur plusieurs points, quant aux conséquences financières attendues du projet » note le Conseil d'État. « En termes clairs, cela veut dire économies zéro, simplification zéro, manipulation électorale oui » note Laurent Fabius.

PEUPLE DE MÉTROPOLE ET D'OUTREMER



MOBILISATION GÉNÉRALE

Nos services publics locaux sont menacés

Le gouvernement veut imposer des lois de recentralisation qui vont mettre en danger l'action des communes, des départements et des régions pour notre éducation, notre santé, nos transports publics, nos emplois et notre aide sociale.

Pour nos enfants, ce seront moins de financements pour nos écoles, nos collèges et nos lycées.

Pour nos aînés, ce sera moins d'accompagnement du grand-âge et de la dépendance.

Pour nos entreprises et nos emplois, moins de soutien face à la mondialisation.

Les élus locaux sont dévoués au bien public.

73% des investissements viennent des collectivités locales.

La décentralisation, c'est la démocratie locale au service des citoyens.

Il faut une réforme territoriale pour l'améliorer, pas pour la casser.

Défendons la démocratie locale face à la volonté autoritaire du pouvoir